

CFAO MOTORS TOGO ouvre désormais son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER

P.2,4,5-6

Elections locales: la page de 20 ans de gestion «exceptionnelle» tournée



ECONOMIE

Facturation de l'eau: vers davantage d'équité sociale P.8

SOCIAL P.10

Anomalies dans la prise en charge des enfants vulnérables

SOCIETE P.11

Masques et statues africains: des œuvres d'art?

SPORT P.14

CAN 2019: qui sont les entraîneurs les mieux payés en Afrique?



Javier Aguirre, coach des Pharaons d'Egypte

CORIS EPARGNE KID

+ 4,5% D'INTÉRÊT
+ 2,5% DE BONUS SUR INTÉRÊT
2 FOIS L'AN*

DÉPÔT MINIMUM 5 000*^{CFA}

OFFERT JUSQU'AU 30 AVRIL 2019

demain se prépare aujourd'hui

La Banque Autrement www.corisbank.tg

CORIS BANK INTERNATIONAL

Editorial

Infos N°228 | du 10 au 24 juillet 2019

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

BRAQUAGES
PREJUDICIABLES

Depuis plusieurs mois, se multiplient des braquages et autres vols à main armée dans la capitale togolaise, plutôt connue pour sa tranquillité et sa sécurité vantée par tous. Certes, Lomé n'est pas la seule ville au monde où s'installent ces phénomènes. Ceux-ci sont consubstantiels au développement urbain, associé à une circulation de plus en plus facile des armes ainsi qu'à d'autres causes dont on ne fera pas l'exégèse ici.

Il n'en demeure pas moins que la récurrence de ces hold-up interroge. D'abord sur leur fréquence : plusieurs forfaits en l'espace de quelques jours. Ensuite le mode opératoire : quasiment le même à chaque acte. Enfin, l'incapacité des forces de sécurité à enrayer jusque-là le cycle infernal ; celle de la justice à identifier et à punir les auteurs de ces crimes. De fait, la peur s'installe au sein de la population, notamment parmi les commerçants, premières victimes. Les rumeurs, les spéculations, voire les accusations aussi.

Elles ne sont pas toutes infondées ni illégitimes dans un pays où l'efficacité des services de renseignement et le professionnalisme des structures de défense et de sécurité sont avérés et salués par tous. Aussi, le seul moyen de mettre fin aux fantasmes et de couper court aux allégations des plus construites aux plus abracadabrantesques est d'interpeller ces criminels et de les soumettre à la rigueur de la loi.

Plus encore, il s'agit de rassurer nos compatriotes et les étrangers qui vivent sur notre territoire, surtout les opérateurs économiques, qui commencent à s'inquiéter à juste titre de la dégradation du climat sécuritaire. Ce qui est une très mauvaise nouvelle à l'heure où les autorités multiplient les initiatives pour séduire les investisseurs, locaux ou extérieurs, dans le cadre du Plan National de Développement (PND).

En effet, le Togo souhaite dans la mise en œuvre de ce plan convaincre le secteur privé d'apporter 65% des investissements dont il a besoin, soit près de 3 000 milliards de FCFA. Un de ses atouts et avantages comparatifs face à ses concurrents de la sous-région, reste la sécurité.

Dans un environnement régional où le Mali, le Niger et le Burkina-Faso doivent faire face à des raids meurtriers de groupes djihadistes, où une crise politique larvée inquiète au Bénin et en Côte d'Ivoire, notre pays a une belle carte à jouer sur le thème de la sécurité. En ne mettant pas vite fin à ces braquages réguliers, il dilapiderait « bêtement » ce capital. Qui y a intérêt ?

La page de 20 ans de gestion « exceptionnelle » tournée

2 ans après les dernières locales, les Togolais ont élu le 30 juin leurs conseillers municipaux, au cours d'un scrutin ayant connu l'un des plus faibles taux de participation dans l'histoire électorale du pays. Face au parti au pouvoir, une opposition divisée et plusieurs listes d'indépendants s'étaient présentées. L'essentiel, au-delà des couacs identifiés ça et là et des critiques sur la qualité de l'organisation, est que la page de 20 ans de gestion « exceptionnelle » des municipalités est enfin tournée. Dans ce grand dossier, FOCUS INFOS vous propose un retour sur cette séquence historique.

La vague bleue

Les élections locales du 30 juin dernier ont vu une vague bleue déferler sur le pays. Avec plus de 60% des sièges à pourvoir, l'Union pour la République (UNIR) fait main basse sur une grande majorité des municipalités. A moins d'un an de l'élection présidentielle, ces résultats créent une dynamique pour le parti au pouvoir et devraient inquiéter une opposition divisée, sans projets et sans leader incontesté, qui vient d'essayer une véritable débâcle électorale.

Dans le starting-block pour des premières depuis 32 ans, 18 formations politiques, 4 regroupements politiques et 96 listes indépendantes pour un total 570 listes et 11 447 candidatures validées par la Cour Suprême, s'étaient lancées à l'assaut des 117 municipalités réparties sur le territoire national. UNIR a présenté 105 listes dans 105 communes, soit 1744 candidats. Il est suivi par l'ANC avec 83 listes dont 3 avec le Pacte socialiste pour le renouveau (PSR). La C14 a été présente dans 74 communes et le NET dans 55. Des formations comme l'UFC, le MPDD ou encore le CAR ont présenté une vingtaine de listes ; le parti de Me Yawovi Agboyibo faisant liste commune dans certaines localités avec le MCD et le NID.

En dehors des partis politiques, seuls les indépendants de Miato kpoè lawoe (Golfe 1, 2, 3, 4, 5) et Bâtir (Golfe 1, 6 et 7 et Agoè 3 et 5) ont été présents dans au moins 5 communes.

Ultra majoritaire

Les résultats provisoires proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sont sans appel. Ils donnent 60,11% des sièges avec 895 conseillers élus sur 1516 à UNIR. L'ANC de Jean-Pierre Fabre est au coude-à-coude avec la C14. Le premier obtient 134 conseillers représentant 9% des sièges et le regroupement dirigé par Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson est crédité de 131 conseillers soit 8,80% des sièges. L'UFC et le NET obtiennent respectivement 44 et 33 conseillers municipaux représentant 2,96% et 2,22% des sièges. Le MPDD d'Agbeyomé KODJO a fait élire 25 conseillers soit 1,68% des sièges alors que le CAR a obtenu 17 conseillers soit 1,14% des sièges.

En dehors de ces formations, les autres partis politiques n'ont pas franchi la barre de dix conseillers municipaux. C'est le cas du MRC d'Abass Kaboua (6 sièges),

CAR-Nid (6 sièges), CAR-MCD (5 sièges), PSR (2sièges), MCD (1siège), CPP (1siège), Togo autrement de Fulbert Attisso (1siège), Coalition renouée (1siège).

Certaines listes indépendantes ont fait plus que de la figuration, tenant la dragée haute aux partis politiques. A l'instar de Douaneny (17 conseillers), CRAD (13 sièges), Hysope (11 sièges), Gbenodou Ensemble (7 conseillers), Aloledou (8sièges).

Prime à l'implantation

Avec ces résultats, UNIR confirme son maillage du territoire national et son implantation dans toutes les régions du pays. En attendant les jeux d'alliance dans la région Maritime où elle est en passe de gagner une dizaine de mairies, et l'ultime organisation du scrutin reporté pour raisons techniques dans l'Avé 2, la formation au pouvoir est assurée d'ores et déjà de diriger les 15 communes sur 15 dans la région des Savanes, les 21 sur 21 de celle de la Kara, les 15 sur 15 de la Centrale, tout comme 27 sur 32 des Plateaux.

Amorcée depuis 2010, la prise par la majorité de certaines zones jusqu'alors considérées comme des bastions de l'opposition se confirme avec ces locales. Si UNIR renforce et confirme sa mainmise sur le nord et le centre du pays (Savanes, Kara et centrale), les Plateaux s'avèrent élections après élections comme acquis au parti au pouvoir et la Maritime, comme pouvant également basculer majoritairement dans son escarcelle. En considérant notamment les suffrages recueillis et les sièges obtenus par des listes plutôt proches du pouvoir.

Cette victoire qui est tout sauf une surprise, au-delà de l'implantation d'UNIR, des moyens de toutes natures dont elle dispose et sans commune mesure avec celle des opposants, s'explique aussi par le choix des candidats représentant le parti. Ce furent souvent des notables locaux, bien connus de leur communauté pour participer à la vie et au développement locaux. Et lorsqu'ils n'étaient pas eux-mêmes en course, ils apportaient leur soutien ferme et soutenu aux listes.

Sanctions

La débâcle de l'opposition sonne comme une sanction, après les séquences politiques de ces derniers mois, où elle n'a pas brillé par la clarté ni la lisibilité de ses choix. Ainsi, après avoir appelé à boycotter les élections législatives organisées sous la surveillance et



Logo du parti UNIR

l'accompagnement de la CEDEAO et pour lesquelles elle bénéficiait de 8 sièges sur 17 dans la Commission Electorale Nationale Indépendante chargée de les organiser et de les superviser, elle a choisi de participer aux municipales. Sans avoir quasiment pas de représentants au sein de la CENI ; qui plus est en rangs dispersés après des rounds de règlements de comptes fratricides et de linges sales lavés en public. De quoi donc démobiliser des militants dont beaucoup ne s'étaient pas fait enrôler ; malgré l'appel lancé par les leaders de l'opposition. Comme toujours, l'abstention, plutôt inhabituellement élevée, a porté préjudice aux opposants et à l'inverse profité au parti au pouvoir.

Au surplus, la plupart des opposants exercent leur activité politique à Lomé, délaissant le terrain et l'intérieur du pays. Surtout depuis août 2017 et les soubresauts qui ont jalonné la vie publique. De fait, à l'heure de la compétition électorale, où les enjeux sont avant tout locaux, ce fut pour ceux qui ont pour fief « Kanal FM et Victoire FM », pour reprendre les mots ironiques d'un confrère, les douze travaux d'Hercule, d'affronter les candidats « notables » d'UNIR.

Risques

S'il va de soi qu'il faut respecter le suffrage populaire et le choix des électeurs, il n'en demeure pas moins que pour la vitalité de notre démocratie et la préservation du débat pluraliste, cette victoire écrasante de la majorité a de quoi inquiéter. En effet, il y a un double risque que tous les leviers du pouvoir soient de façon écrasante aux mains du même parti : l'exécutif et ses deux têtes, le législatif mais également les collectivités locales. Le premier risque est la quasi-disparition des autres formations. Le second, lié au précédent, est que le pouvoir ne soit pas challengé et donc se repose sur ses lauriers.

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE



CENI - TOGO



**ELECTIONS DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

**FÉLICITER LE VAINQUEUR
C'EST UN ACTE DE GRANDEUR !
NON A DES **CONTESTATIONS**
VIOLENTES !**



#ElectionsTg2019

TOGOLAIS VIENS, BÂTISSONS LA CITÉ

Des enjeux locaux

Les locales du 30 juin dernier revêtaient une portée historique. Les dernières organisées dans le pays remontent à 1987 et les élus étaient restés en poste jusqu'en 2001 où ils ont été remplacés par des délégations spéciales. Depuis près de 20 ans donc, les collectivités territoriales togolaises ont été dirigées par ces délégations spéciales, actant une mise entre parenthèses de l'article 141 de la Constitution de 1992. Ce texte précise que la République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de la décentralisation dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi, souligne-t-il.

En lieu et place des élus locaux, les délégations nommées par le pouvoir central, incarnaient le prolongement de l'Etat et donc, pas toujours les intérêts des collectivités sur lesquelles elles étaient placées.

Si le régime des délégations spéciales ne relève pas en soi de l'illégalité, il n'était envisagé en revanche que pour gérer des situations exceptionnelles. Ce sont « des administrations provisoires gérant les affaires de la commune lorsque les pouvoirs de décision ne peuvent plus fonctionner », précisent les Français dont le Togo a hérité le droit administratif.

Au Togo, le règne des délégations spéciales a de tout temps été l'une des pommes de discorde entre pouvoir et opposition, les seconds accusant les premiers de procéder à des nominations de conseillers communaux et de délégués spéciaux sur des bases partisanses et dans le but de perpétuer la mainmise sur le pouvoir et les ressources du pays.

L'enjeu semblait donc de taille, dans ce contexte de suspicion et où les défis de développement semblent entiers dans la plupart des collectivités territoriales.

Prendre le pouvoir à la base, l'enjeu pour l'opposition !

L'opposition togolaise a toujours revendiqué l'organisation des communales avec l'espoir de parvenir à arracher la gestion de certaines parties du territoire national à l'omniprésence et à l'omnipotence du pouvoir. La décentralisation effective devrait permettre au pays d'amorcer une autre étape de son développement, avec en toile de fond, du moins espère une importante frange de l'opinion nationale, un niveau élevé de compétition entre les diverses localités en termes de développement.

Au-delà, elle devrait permettre à l'opposition, pour qui les autres pouvoirs ont été jusque-là hors de portée, de s'exercer à la gestion de la « Res publica », la chose publique. « Le pouvoir a toujours refusé d'organiser les élections locales. Les 117 communes du Togo ont été gérées de manière familiale : tout pour nous, rien pour le peuple. Dans certains

coins du pays, il n'y a même pas d'eau potable », se scandalisait Eric Dupuy, secrétaire national de l'ANC au micro d'un confrère d'une radio privée de Lomé.

De fait, l'enjeu du scrutin du 30 juin pour l'opposition fut aussi éminemment politique : la prise de pouvoir par la base. Et pour ses leaders, s'inspirer sans doute des parcours d'un Jacques Chirac, de la mairie de Paris à la présidence française ou d'un Marc Ravalomanana, édile d'Antananarivo puis président malgache...

Impulser le développement à la base

Longtemps espérée, l'élection des conseillers municipaux ouvre une nouvelle ère dans l'enracinement de la démocratie au Togo mais surtout dans le développement local.

Les élus locaux ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement de leur ressort territorial dans les domaines économique, culturel et social en harmonie avec les orientations nationales.

Ainsi, ils ont les compétences d'action dans le domaine du développement local et l'aménagement du territoire, des infrastructures, équipements, transports et communication, la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement, commerce et artisanat, l'éducation et formation professionnelle, ainsi que la santé et protection civile.

Pour mettre en œuvre des actions de développement, les conseils municipaux disposeront d'une dotation budgétaire de l'État et des ressources endogènes à travers la fiscalité locale. Ils pourront également bénéficier de l'appui de partenaires.

La bonne gestion des communes par les élus sera de même l'un des atouts. La loi sur la décentralisation exige des élus locaux de rendre compte périodiquement à leurs électeurs de la gestion administrative et financière de la collectivité territoriale. L'État a donc l'obligation de procéder au transfert effectif des dites compétences.

La représentation proportionnelle, le mode de scrutin des locales.

La représentation proportionnelle tend à assurer la représentation au parlement (ou conseil municipal) de toutes les opinions groupant un nombre minimal déterminé des suffrages (Quotient électoral). Chaque liste avec ce mode de scrutin peut, ainsi, avoir un certain nombre de représentants élus en proportion avec le nombre de suffrages obtenus.

Supposons une circonscription électorale dans laquelle il y a six conseillers municipaux à élire et 120 000 suffrages exprimés.

Supposons également que deux listes soient en présence : A et B. La liste A obtient 80 000 voix et la liste B 40 000 voix.

Avec le scrutin de liste pure et simple, la liste A aura les six conseillers municipaux élus car elle aura obtenu la majorité absolue.

Mais avec la représentation proportionnelle, la liste A aura 4 conseillers et la liste B 2 conseillers. Pourquoi?

Tout simplement, on fait intervenir ce qu'on appelle le quotient électoral.

A- La répartition au quotient électoral

Le quotient électoral est un chiffre qu'on obtient, en divisant après le scrutin, le nombre des suffrages exprimés par les nombres des sièges à pourvoir. C'est en quelque sorte le « prix » d'un siège dont la détermination est une division du suffrage exprimé par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription électorale.

Pour rappel, le suffrage exprimé est le nombre de bulletins contenus dans les urnes moins les bulletins nuls (bulletins blancs, bulletins martyrisés).

Dans notre exemple ci-dessus, on divise

$$QE = 120\ 000 / 6 = 20\ 000$$

Pour obtenir le nombre de sièges gagnés par chaque liste, il suffit de diviser chaque liste par le quotient électoral.

$$A: 80\ 000 / 20\ 000 = 4$$

$$B: 40\ 000 / 20\ 000 = 2$$

Le quotient électoral est applicable dans chaque circonscription.

Au plan national, on utilise le nombre uniforme qui est un chiffre uniforme pour tout le pays. Chaque liste aura autant d'élus que le chiffre de voix obtenues renfermera de fois le nombre uniforme.

B- l'attribution des restes

Malgré la répartition des sièges décrite plus haut, il peut se poser le problème des sièges restants et des voix restantes.

Les restes sont des voix restantes après les premières répartitions des sièges.

Pour résoudre ce problème, on l'envisage au plan national et au plan local.

Au plan national, le report des restes consiste à additionner pour le compte de chaque parti, l'ensemble des voix inutilisées par lui dans les diverses circonscriptions où il a présenté des candidats et à appliquer le chiffre obtenu à des listes nationales, compte tenu d'un quotient dégagé en totalisant le nombre des sièges inutilisés dans le pays et en divisant par ce chiffre le nombre total des suffrages inutilisés de tous les partis. Cette méthode s'appelle la représentation proportionnelle intégrale. Elle favorise la multiplication des partis insignifiants.

Au plan local, l'attribution des restes peut se faire selon deux méthodes :

- la méthode du plus fort reste ;
- la méthode de la plus forte moyenne ;

Pour les élections locales du 30 juin dernier, la méthode retenue est celle du plus fort reste.

La méthode du plus fort reste attribue les sièges restants au parti qui a le plus grand nombre de voix inemployées. Elle favorise les petits partis qui, sans obtenir le quotient

électoral ou le nombre uniforme, peuvent réunir un chiffre de voix représentant un reste appréciable.

Exemples pratiques

Il y a 5 sièges à pourvoir dans une circonscription électorale. On utilise le quotient électoral.

Inscrits = 81250

Votants = 76375

Bulletins nuls = 1375

Suffrages exprimés = votants - bulletins nuls = 75000

On obtient :

Liste A = 35000 voix

Liste B = 21000

Liste C = 12000

Liste D = 7000

La répartition des 5 sièges se fera ainsi

*Première répartition

QE = nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir

$$75000 / 5 = 15000$$

Répartition des sièges entre les 4 listes: 15000

$$A = 35000 / 15000 = 2\ S$$

$$B = 21000 / 15000 = 1\ S$$

$$C = 12000 / 15000 = 0\ S$$

$$D = 7000 / 15000 = 0\ S$$

Suite à cette répartition, trois sièges sont pourvus. Il en reste deux.

*Deuxième répartition : Recours au plus fort reste

Pour attribuer les deux sièges non pourvus, on procède ainsi :

A = 2 S (30 000 voix utilisées et il reste 5000 voix)

B = 1 S (15000 voix utilisées et il reste 6000 voix)

C = 0 S (il reste 12000 voix)

D = 0 S (il reste 7000 voix)

Le quatrième siège non pourvu ira à la liste C

Le cinquième siège non pourvu ira donc à la liste D

Taux de bulletins nuls élevés

Près de 70 000 bulletins de vote ont été annulés sur toute l'étendue du territoire national, ce qui représente environ 2,5% du corps électoral.

C'est dans la partie méridionale du pays qu'on note le plus fort taux de bulletins nuls. La préfecture du Golfe arrive en tête

des circonscriptions où les bulletins ont été annulés avec plus de 11560 nuls, suivie de la préfecture d'Agoè-Nyivé 6146 et de celle du Zio 4593. Les circonscriptions de Mò 301, Akébou 373 et Danyi 517 sont celles dans l'ordre, où les bulletins ont été le moins annulés.

Tone : 3684	Binah: 948	Tchamba: 1187	Anié : 1180	Kpélé : 802	Avé : 1142
Cinkassé : 1257	Doufelgou: 887	Tchaoudjo: 1761	Amou : 1210	Danyi : 517	Lacs : 2350
Tandjouré : 737	Kozah: 2680	Sotouboua: 1306	Haho : 2993	Wawa : 1356	Bas-mono : 1149
Kpendjal : 1726	Assoli: 776	Mo: 301	Est-Mono: 934	Akébou : 373	Yoto : 1713
Oti : 1116	Bassar: 1726	Blitta: 1137	Agou: 1169	Golfe : 11560	Vo : 2643
Kéran: 686	Dankpen: 1968	Ogou: 2675	Kloto: 692	Agoè-nyivé : 6146	Zio : 4593
					Total 69080

UNIR confirme, l'ANC et la C14 au coude à coude, le NET monte...

Les résultats provisoires proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante le 05 juillet dernier à l'issue des élections locales, confirment qu'UNIR reste la principale force politique du pays ; et de loin. L'ANC, en proie des critiques et victime de choix politiques hasardeux reste loin derrière, mais sauve tout de même les meubles en s'accrochant à la

deuxième place. A 0,80% près, suit en troisième place la C14 dénomination d'une coalition pourtant réduite à 7 membres. La bonne surprise vient du NET qui aussi, confirme son statut de formation politique montante.

Pour rappel, c'est le 1er février dernier que le Conseil des ministres a adopté le nombre de conseillers et le nombre

d'adjoints au maire par commune. Le décret pris en application de la loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 portant modification de la loi N° 2017-011 du 13 mars 2017, relative à la décentralisation et aux libertés locales, précise le nombre de conseillers et celui d'adjoints au maire par commune en fonction de la population avec pour référence le recensement général de la

population de 2010. De ces données démographiques, le gouvernement avait retenu 1516 conseillers répartis sur l'ensemble du territoire national comme suit :

- pour la région des savanes, 208 conseillers dont 16 maires et 24 adjoints aux maires;
- pour la région de la Kara, 247 conseillers dont 21 maires et 25

adjoints aux maires;

- pour la région centrale 185 conseillers dont 15 maires et 20 adjoints aux maires;
- pour la région des plateaux, 400 conseillers dont 32 maires et 63 adjoints aux maires;
- pour la région maritime, 476 conseillers dont 32 maires et 63 adjoints.

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS		
REGION MARITIME		
Partis	Nombres de sièges	Pourcentage
Préfecture du Zio: 60 sièges		
UNIR	36	60%
Coalition C14	3	5%
ANC	7	11,6%
UFC	6	10%
IND. CRAD	11	18,3%
NET	2	3,3%
INDEPENDANT GAPE DEBOUT	2	3,3%
INDEPENDANT DUANENYO	1	1,6%
IND. EPD	1	1,6%
MPDD	1	1,6%
Préfecture du Vo : 52 sièges		
UNIR	12	23 %
C14	10	19,2%
ANC	9	17,5%
UFC	07	13,4%
CAR -LE NID	05	9,6 %
MPDD	05	9,6 %
IND. ALLOLEDOU	05	9,6 %
DUMEVIWO	01	1,9 %
Préfecture de Yoto : 41 sièges		
DOUANENYO	12	29,26%
CAR	9	21,95%
MPDD	7	17,07%
UNIR	6	14,63%
C14	3	7,31%
Préfecture du Bas-Mono : 26 sièges		
HYSOPE	10	38,46%
C14	05	19,23%
ANC	04	15,38%
PDR	02	7,69%
Ind. BAC	01	3,84%
Ind Soleil levant	01	3,84%
Ind EXA	01	3,84%
MPDD	01	3,84%
NET	01	3,84%
LACS : 48 sièges		
ANC	11	22,91%
C14	06	12,5%
UFC	03	6,25%
Gbenodu	10	20,83%
Dounenyon	05	10,41%
Adido	03	6,25%
Dekawowo	01	2,083%
AVE : 15 sièges		
UNIR	06	40%
AVE N.T	03	20%
C14	01	6,66%
AGOE NYIVE : 78 sièges		
UNIR	41	52,56%
ANC	12	15,38%
CAR	04	05,12%
NET	03	03,84%
TSOME NENYO	04	05,12%
UFC	02	02,56%
BATIR	03	3,84%
AUBE NOUVELLE	01	1,28%
BON BERGER	01	1,28%
NOUVEAU REGARD	01	1,28%
CEDH	01	1,28%
LA CLOCHE	01	1,28%
GOLFE : 145 sièges		
ANC	33	22,75%
UNIR	43	29,65%
C14	15	10,34%
UFC	06	04,13%
NET	03	02,068%
BATIR	04	02,75%
CAR	02	01,37%
CAR-MCD	02	01,37%
MPDD	04	02,75%
Miantokpoé Lawoé	07	04,82%
LA VOIX DES SANS VOIX	03	02,068%

REGION DES PLATEAUX		
Partis	Nombres de sièges	Pourcentage
Préfecture de l'Ogou: 48 sièges		
UNIR	33	68,75%
Coalition C14	4	8,33%
ANC	5	10,41%
PDP	1	2%
CAR	1	2%
NET	2	4,16%
UFC	1	2%
Ind. PDI	1	2%
Ind. Ensemble	0	0%
Préfecture d'Anié: 30 sièges		
UNIR	26	86,66%
ANC	1	3,33%
UFC	2	6,66%
Coalition C14	1	3,33%
Préfecture d'Amou: 33 sièges		
UNIR	25	75,75%
SNV	1	3,03%
ANC	4	12,12%
MPDD	0	0%
Amou3Kobe	0	0%
UFC	2	6,06%
Coalition C14	0	0%
NET	1	3,03%
Préfecture de Haho: 60 sièges		
UNIR	43	71,66%
Coalition C14	8	13,33%
ANC	5	8,33%
NET	3	5%
PDP	1	1,66%
Préfecture d'EST -Mono: 37 sièges		
UNIR	30	81,08%
ANC	2	5,4%
UFC	2	5,4%
NET	2	5,4%
Coalition C14	1	2,7%
Préfecture de Moyen -Mono: 22 sièges		
UNIR	16	72,72%
PDR	3	13,63%
NET	1	4,54%
Coalition C14	1	4,54%
ANC	1	4,54%
MPDD	0	0%
CAR	0	0%
Préfecture d'Agou: 26 sièges		
UNIR	16	61,53%
Ind. HP	5	19,23%
UFC	2	7,69%
ANC	2	7,69%
NET	1	3,84%
Préfecture d'AKébou: 22 sièges		
UNIR	18	81,81%
ANC	3	13,63%
UFC	1	4,54%
PDP	0	0%
Préfecture de Wawa: 37 sièges		
UNIR	22	59,45%
PDR	2	5,4%
ANC	3	8,1%
MRC	1	2,7%
CAR-MCD	3	8,1%
PDP	0	0%
Coalition	2	5,4%
DEBOUT	3	8,1%
NET	1	2,7%
Préfecture de Danyi: 22 sièges		
Coalition C14	8	36,36%
UNIR	6	27,27%
MRC	5	22,72%
ANC	1	4,54%
UFC	1	4,54%
CAR	0	0%
Ind. TNV	1	4,54%
NET	0	0%

Préfecture de KPELE: 22 sièges		
UNIR	15	68,18%
ANC	2	9,09%
Ind. Nouvelle Dynamique	1	4,54%
MPDD	1	4,54%
Coalition C14	1	4,54%
Ind. Les Progressistes	2	9,09%
NET	0	0%
Coalition Rénové	0	0%
Préfecture de Klotou: 41 sièges		
UNIR	18	43,9%
ANC	7	17,07%
Ind. Pour un Contrat Social	2	4,87%
Ind .Servir l'Humanité	2	4,87%
SODEV	2	4,87%
MPDD	3	7,31%
CLE	1	2,43%
Ind .Dunenyo	3	7,31%
Coalition C14	2	4,87%
Ind .Rénovation	1	2,43%
NET	0	0%
Région Centrale		
Préfecture de Tchamba : 37 sièges		
Parti politique	Total de siège obtenu	Pourcentage
UNIR	33	89,18 %
ANC	1	2,70 %
NET	1	2,70 %
PSR-ANC	2	5,40
Préfecture de Tchaoudjo : 52 sièges		
UNIR	37	71,15
ANC	6	11,53%
C14	1	1,92 %
UFC	1	1,92 %
MPDD	1	1,92 %
IND TEWOU	1	1,92 %
WEWE		
MCD	1	1,92 %
PDR	2	3,84%
IND MJC	1	1,92 %
IND Grenier pour tous	1	1,92 %
Préfecture de Sotouboua : 37 sièges		
UNIR	33	89,18%
C14	2	5,40 %
NET	1	2,70%
IND Ens.	1	2,70%
Préfecture de Mo : 22 sièges		
UNIR	19	86,36%
C14	2	9,09%
ANC	1	4,54%
Préfecture de Blitta : 37 sièges		
UNIR	34	91,89%
NET	1	2,70%
UNT	1	2,70%
ANC	1	2,70%

(Suite à la page 6)

Anonymes et personnalités parmi les 11 447 candidats

Si les Togolais ne se sont pas massivement mobilisés pour les premières élections locales de l'ère démocratique, ils ont été cependant nombreux à solliciter les suffrages de leurs compatriotes ; soit 11 447 candidatures pour les 1516 sièges en jeu. Parmi eux, outre les politiques, de nombreux anonymes, mais aussi des personnalités connues issues de la société civile, du monde des affaires, voire des médias etc..., avec des fortunes diverses. Focus sur quelques-unes d'entre-elles.

Absent lors des élections législatives du 20 décembre, Jean-Pierre Fabre, le leader de l'ANC, a été de tête de liste de son parti dans la circonscription électorale Golfe 4, en compagnie d'Isabelle Améganvi, avocate et ex présidente du groupe parlementaire du parti. Ils ont remporté 8 des 23 sièges en jeu. Pour être élu maire d'Amoutivé, l'ex chef de file de l'opposition devra composer avec ses anciens amis de la C14, avec lesquels il entretient des rapports orageux.

Systématiquement battue lors des élections auxquelles elle se présente, Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson, coordinatrice de la C14 a encore une fois frôlé l'humiliation le 30 juin dernier. La liste qu'elle conduisait dans la circonscription Ogou 1 n'a obtenu qu'un seul siège sur les 15 en jeu. Ses anciens amis de la C14, Fulbert Attisso ou encore Dr Georges Kouessan n'ont pas eu cette chance. Ils ont été défaits dans leurs circonscriptions. Abass Kaboua, député de Danyi et président du

MRC obtient deux conseillers pour son parti.

Critiqué pour sa gestion de la Délégation spéciale de la préfecture du Golfe et d'Agoo-Nyivé, contesté par les militants de sa circonscription à la veille de l'élection, Kossi Agbégné Aboka, qui conduisait la liste du parti UNIR dans la Commune de Golfe 5 n'a pas eu de difficultés à se faire élire. Avec une majorité confortable de 9 conseillers, le natif d'Aflao Gakli peut légitimement avec l'onction du suffrage universel, briguer la mairie d'Aflao-Gakli.

Pour sa première participation à une élection, Mme Myriam Dossou, directrice générale de l'Institut national de l'assurance maladie (INAM), a été élue sur la liste UNIR dans la circonscription Golfe 4, où se présentait par ailleurs Jean-Pierre Fabre. Un jeu d'alliances devrait déterminer qui dirigera la municipalité.

L'avocat et conseiller du président de la République, Me Alexis

Aqueréburu, avec sa liste Gbenodou (Ensemble) est largement arrivé en tête dans la circonscription Lacs 1 devant les partis traditionnels, raflant 7 des 11 sièges en jeu. Il est assuré d'être élu maire de la ville d'Aného. Autre fortune pour Mimi Bossou Soedjedé, ancienne ambassadrice Vlisco et directrice de la maison TV5 Monde qui conduisait la liste indépendante « Les engagés ».

Elle a été battue. Pasteur Edok Komi du mouvement Martin Luther King (MMLK) et Emmanuel Sogadzi de la Ligue togolaise des consommateurs (LCT) qui se présentaient respectivement dans Golfe 1 et Ogou 3 ont été élus.

Plusieurs acteurs du monde médiatique étaient également dans le starting-block. Si le présentateur vedette de l'élection Miss Togo, Patrick Amendahqui se présentait sur la liste indépendante Mianto Kpoè lawoè dans la circonscription Golfe 2, n'a pas été élu, pas plus que Lys



Myriam Dossou, DG INAM élue conseillère municipale

Djamié, journaliste-animatrice sur la télévision nationale, candidate dans Golfe 5 sous la même bannière, ni Gabin Koissidjin de 228Télégramme pour le compte de la C14 dans Golfe5.

C'est également dans cette commune que Edem Pédanou pour le compte de l'UFC s'est présenté, alors que Albert Agbéko de Focus Infos était sur une liste indépendante (DUNENYO) dans Golfe4. Il avait en face de lui ses confrères André Obilalé d'Afrique-news du parti MPDD et Assad Kadi pour le compte de la C14. Basile Agboh, enseignant, ancien directeur général de la Maison de la Presse et directeur de publication du journal

Freedom Fighter, Alex Hukporti, journaliste sur la TVT ont quant à eux été élus respectivement sur la liste des indépendants Allolédou, dans la circonscription électorale de Vo 1 et UNIR dans Golfe2.

Certaines personnalités comme Pascal Bodjona, ancien ministre de l'Administration territoriale et Eric Dupuy conseiller du président de l'ANC ont vu leur candidatures rejetées par la Cour Suprême, pour diverses raisons. Jean Kissi, ancien député et secrétaire général du CAR, avait également vu sa liste recalée avant d'être réintégré. Il a été élu dans la circonscription Golfe 5.

UNIR confirme, l'ANC et la C14 au coude à coude, le NET monte...

(Suite de la page 5)

Région de la KARA		
Préfecture de la Kéran : 33 sièges		
Parti politique	Total de siège obtenu	Pourcentage
UNIR	32	96,96%
CAR	1	3,03%
Préfecture Binah : 22 sièges		
UNIR	19	86,36%
PDP	2	9,09%
Ind	1	4,54%
Préfecture de Doufelgou : 33 sièges		
UNIR	31	93,93%
NET	1	3,03%
C14	1	3,03%
Préfecture de la KOZAH : 52 sièges		
UNIR	42	80,76%
NET	3	5,76%
IND	3	5,76%
PSR-ANC	2	3,85%
PSR	2	3,85%
Préfecture d'Assoli : 33 sièges		
UNIR	24	72,72%
NET	1	3,03%
PDR	1	3,03%
C14	5	15,15%
ANC	2	6,06%
Préfecture de Bassar : 33 sièges		
UNIR	22	66,67%
C14	7	21,21%
ATE	1	3,03%
ANC	1	3,03%
NET	2	6,06%
Préfecture de Dankpen : 41 sièges		
UNIR	26	63,41%
C14	11	26,82%
CLE	2	4,87%
CPP	1	2,43%
UFC	1	2,43%

Région des Savanes		
Parti politique	Total de siège obtenu	Pourcentage
Préfecture de Tône : 56 sièges		
UNIR	39	69,64 %
C14	10	17,85%
ANC	5	8,92%
UFC	1	1,78 %
Ind. Le togo en marche	1	1,78 %
Préfecture de Cinkassé: 22 sièges		
UNIR	18	81,81 %
C14	2	9,09%
ANC	2	9,09%
Préfecture de Tandjoaré : 30 sièges		
UNIR	17	56,67 %
C14	11	36,67%
PDP	1	3,33%
MPDD	1	3,33%
Préfecture de Kpendjal : 48 sièges		
UNIR	41	85,41 %
ANC	1	2,08 %
C14	1	2,08 %
NET	3	6,25 %
Indépendant MFU	2	4,16 %
Préfecture de l'Oti : 37 sièges		
UNIR	29	78,37
C14	5	13,51
CLE	3	8,10

..... Ets
Marianne Fashion
 Premium Quality
 hug, CIPRIANI, BELLINI
NOUVEL ARRIVAGE
 ☎ 91377799 / 90060260 / 98959646

CEDEAO :

L'Eco ou la mort programmée du CFA en Afrique de l'Ouest

Enfin ! Devraient s'exclamer surtout les panafricanistes, qui vouent une haine viscérale au Franc CFA pour les relents néocolonialistes qu'ils lui prêtent. Lors de la récente conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à Abuja, le projet de création d'une monnaie unique pour la sous-région a enregistré une avancée majeure avec l'adoption du nom de cette monnaie : l'Eco.

Si ce nouveau palier franchi laisse présager que selon le chronogramme, 2020 devrait marquer dans l'espace ouest africain la fin des monnaies nationales dont le Cedis ghanéen et le Naira du géant nigérian, dans les 8 pays francophones de cet espace, cette étape revêt une portée historique particulière. Au-delà des débats entre Pro et Anti CFA dont le mouvement a pris de l'ampleur ces dernières années, une voie sûre est en train de se frayer pour sortir de la puissance tutélaire monétaire de la France et de ce que le Prof Kako Nubukpo appelle « servitude volontaire ».

La sortie du FCFA, c'est la porte Eco

Si les Africains anti CFA ne sont pas triomphalistes, la nouvelle de l'adoption du nom de la future monnaie unique de la Cedeao les réjouit tout de même. Et pour cause, c'est un pas important vers la concrétisation d'un projet qui date des années 1980 et en même temps, un motif d'espoir quant à la perspective de l'abandon du FCFA par les pays ouest africains. De fait, l'adhésion au projet de monnaie unique de la



Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à la conférence d'Abuja

Cedeao implique le consentement à se libérer du FCFA qui divise, même parmi les Chefs d'Etat.

Divisés sur le FCFA, unis sur l'Eco

Si le vent de division sur la question du CFA n'a pas épargné même les Chefs d'Etat africains, sur la question d'adoption de l'Eco comme la monnaie unique de la Cedeao, l'unanimité semble se dégager auprès de l'ensemble des présidents ouest

africains.

Même les plus fervents défenseurs du CFA parmi les présidents africains, notamment l'ivoirien Alassane Dramane Ouattara et le Sénégalais Macky Sall n'affichent pas d'opposition frontale au projet. Le projet semble ne pas susciter de voix dissonantes, ce qui est quelque peu surprenant. Car sans l'abandon du FCFA, le projet de monnaie unique de la Cedeao est mort-né, puisque les deux systèmes monétaires CFA et l'Eco ne sauraient cohabiter.

L'Eco, la bouée de sauvetage des « Pro-CFA » ?

L'évolution que suit le dossier de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest semble accrédi-ter l'affirmative et pourrait, dans une certaine mesure, laisser penser à une bonne dose d'hypocrisie de ces chefs d'Etat qui, tout en s'escrimant pour le maintien du CFA, militent en même temps pour la monnaie unique communautaire. Surtout que dans le même temps, les Français semblent plaider pour l'expansion de l'espace assujéti au CFA et militer pour que cette monnaie devienne la monnaie unique de la Cedeao.

En tous les cas, il est notoire que le projet de monnaie unique de la Cedeao offre aux « Pro-CFA », l'opportunité de renoncer au CFA sans heurter frontalement le Trésor français ni redouter des représailles. Néanmoins, le chemin pour arriver à l'Eco, quoique tout tracé, l'échéance 2020 étant maintenue par les Chefs d'Etat ouest africains, ne demeure pas moins parsemé d'embûches.

2020 oui, mais ...

Selon le communiqué final de la rencontre d'Abuja, les Chefs d'Etat ouest africains s'en tiennent à l'approche graduée de la monnaie unique par les Etats, avec la primeur

pour ceux des Etats qui respectent les critères de convergence, notamment l'inflation inférieure à 10% et le déficit budgétaire inférieur à 3%.

D'ici-là, devrait se créer la banque centrale dont le siège n'est pas encore connu même si de l'avis de certains experts, le Nigeria pourrait en être un très sérieux prétendant. Les Etats devraient y disposer des réserves de change pouvant couvrir au moins 3 mois d'importation.

Jusqu'au 29 octobre 2019, les pays devraient transmettre à la Commission de la Cedeao leurs programmes pluriannuels de convergence pour la période 2020-2024. Les 15 pays de la Cedeao pourront-ils relever le défi de convergence ?

A l'analyse de ces conditionnalités, certaines opinions prédisent un échec au projet et estiment que cela s'apparente à un saut dans le vide, qui leur fait redouter une perspective prématurée et aux conséquences incertaines. Mais Jean-Claude Brou, président de la Commission de la Cedeao se veut rassurant « La feuille de route sera suivie. La convergence dépend des efforts que fera chaque pays pour respecter les critères », a-t-il déclaré.

Dans l'hypothèse positive d'un optimisme contagieux du N°1 de la Commission de la Cedeao et si chaque Etat joue sa partition, il ne restera plus qu'à dire : « bye bye » au FCFA et à tout son attirail.

BRIDGESTONE

NOUVEAU SERVICE

FORFAIT REMPLACEMENT PNEUS

À PARTIR DE 115.000F CFA LA PAIRE.

cfao MOTORS

Bd Eyadéma, BP 332 Lomé
Tel: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

FACTURATION DE L'EAU:

Vers davantage d'équité sociale

Depuis octobre 2001, le tarif de vente d'eau potable en vigueur dans notre pays n'a guère évolué. Fixé par arrêté ministériel, c'est un système progressif par tranches de volume d'eau consommée qui répond à la fois à une préoccupation sociale, celle d'aider les ménages à faibles revenus, et de développement durable : décourager le gaspillage d'eau. Dans la pratique, de gros consommateurs évoluant dans le secteur privé tout comme l'administration publique, bénéficient de la tarification avantageuse alors qu'ils n'en sont pas les cibles. La Togolaise des Eaux (TDE) qui assure la distribution de l'eau sur tout le territoire, a décidé un recadrage des tranches de consommation. « Pour rétablir l'équité sociale », assurent les autorités.

Aux termes de l'arrêté d'octobre 2001, le tarif de vente d'eau potable est fixé comme suit :

- 1ère tranche (dite sociale) de 00 à 10m³/mois : 190FCFA/m³
- 2^e tranche de 11 à 30m³/mois : 380 FCFA/m³
- 3^e tranche de 31 à 50m³/mois : 400 FCFA/m³
- 4^e tranche de 51 à 100m³/mois : 425FCFA/m³
- 5^e tranche au-delà de 100m³/mois : 500 FCFA/m³.

C'est dire donc que la tarification en vigueur n'est pas une facturation au réel du volume d'eau consommée

notamment dans la première tranche, mais un forfait à payer, qu'on ait consommé ou non 10m³ d'eau. Cette tranche concerne indifféremment aussi bien les ménages les plus modestes que les gros consommateurs que sont l'administration publique et plusieurs entreprises du secteur privé (hôtels, banques, assurances...)

Cette situation rompt l'équité qui devrait gouverner la politique publique de distribution de l'eau fondée sur son caractère social. D'autant plus que le coût de production d'1m³ d'eau est bien supérieur au prix de vente de la

tranche sociale dont bénéficient des opérateurs économiques réalisant d'importants chiffres d'affaires et des bénéfices substantiels. Il faut aussi noter que la tranche sociale est exonérée de TVA ; ce dont profitent ces entreprises. Aussi, convient-il de mettre en place un mécanisme fixant pour ces consommateurs, un tarif proche du coût de production.

Facturation supérieure à la 1ère tranche

Le recadrage décidé par la TDE consisterait à redéfinir pour certaines catégories d'abonnés



Façade de la direction générale de la TdE

gros consommateurs, une tranche tarifaire de base de facturation supérieure à la 1ère tranche. Il concerne essentiellement les abonnés du secteur privé et l'administration.

Selon les autorités, ce recadrage permettrait de rétablir la justice et

l'équité sociale, mais aussi d'associer les administrations publiques, les collectivités locales et les opérateurs économiques aux efforts du service social d'eau potable et d'assainissement, tout en aidant la TDE à poursuivre et à renforcer le service d'eau potable à la population.

Ouverture à Lomé des travaux de l'atelier francophone du projet de l'UPU sur le commerce électronique en Afrique

Charles DJADE

Lomé abrite depuis le lundi 8 juillet, les travaux du quatrième atelier francophone du projet régional de l'Union postale universelle (UPU) sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique en Afrique. Durant quatre jours, près de 70 experts provenant de 22 pays échangeront sur des thématiques liées à la mise en place des procédures communes de dédouanement, l'échange de données électroniques préalables de qualité ainsi que sur l'efficacité et la sécurité de la chaîne logistique du courrier. Selon les organisateurs dont l'Office togolais des recettes (OTR), la rencontre entend favoriser une plus grande coopération entre les douanes et les postes au niveau national. Et pour atteindre cet objectif, un Process a été mis en place à travers le projet ORE, opérationnel Readiness for E-commerce.

Pour Mauro Boffa, économiste UPU, le commerce électronique continue de gagner du terrain sur les ventes traditionnelles et les nouveaux besoins de la clientèle encouragent cette expansion. Même s'il convient de rappeler que conformément aux recommandations du congrès d'Istanbul en 2016, poursuit-il, « nos pays font des efforts pour s'impliquer dans le commerce en ligne ». « Cet atelier constitue un grand rendez-vous de partage et d'opportunités pour avoir des accords fructueux

avec le secteur des douanes afin de faciliter les transactions frontalières de colis et paquets commandés par notre clientèle devenue de plus en plus exigeante », a déclaré de son côté, Kwadzo Dzodzo, directeur général de la Poste du Togo.

Pour le commissaire général de l'OTR, Kokou Tchodié, la présente rencontre qui vise à améliorer les connaissances et à renforcer la relation de coopération existante entre les douanes et les Postes

permettra d'améliorer les procédures de dédouanement des envois postaux, tant au titre de la poste que de la douane.

En ouvrant les travaux au nom de la ministre des postes, de l'économie numérique et des innovations technologiques, Tidjani Kassimé, secrétaire général du ministère, a souligné que le Togo, conformément au premier axe du Plan national de développement (PND), ambitionne de devenir un hub logistique



Photo de famille

d'excellence et un centre d'affaire de premier ordre dans la sous-région. Mû par cet idéal et cette ambition, poursuit-il, « le gouvernement togolais s'est engagé dans une dynamique afin d'opérer des réformes, en adoptant

des mesures réglementaires et en mettant en place des dispositifs visant à instaurer un environnement serein et propice pour le développement des Tic et partant, pour la promotion du commerce électronique ».

Enfin ! la ZLECAF « peut être » opérationnelle

KSA

Après moult résistances, réticences, tractations et conciliabules, la ZLECAF (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) est entrée dans sa phase opérationnelle à la suite de son lancement lors du 12^{ème} sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA qui s'est tenu à Niamey.

Si la ZLECAF a réuni depuis quelques mois les 22 ratifications nécessaires à son opérationnalisation, c'est en revanche à la faveur du sommet de Niamey qu'il a été officiellement procédé au lancement de cette phase. Une étape précédée d'un événement presque historique. Le Grand Nigeria de Muhammadu Buhari, réticent vis-à-vis de cet accord et qui avait

annoncé des consultations devenues extrêmement longues avec son secteur privé, a fini par adhérer à l'accord dont l'objectif est de supprimer les barrières douanières au commerce intra-africain. La Zone travaillera également à réduire les barrières non tarifaires.

Hormis le Nigeria dont le Chef d'Etat a apposé son paraphe sur l'accord, le Bénin a aussi fini par lever l'option,

portant à 54 le total des signatures enregistrées.

Sur le plan des ratifications, il est à souligner que le Gabon et la Guinée Equatoriale se sont portés en renfort et ont permis de porter à 27, le nombre des ratifications.

Avec le lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAF, c'est un marché libre continental de

plus de 1,2 milliards \$ qui s'offre aux opérateurs économiques des différents pays africains, excepté l'Erythrée qui préfère rester en marge du processus. En volume d'échange monétaire, ce marché est estimé à plus de 3000 milliards \$.

Toutefois, l'euphorie généralisée qui a suivi le lancement de la phase opérationnelle ne devrait pas maquiller les étapes titanesques qu'il reste à franchir et dont la 1ère

consistera à réduire les droits de douanes sur les marchandises en provenance des pays de l'U.A. Voilà qui devrait ouvrir de nouveaux rounds de négociation qui promettent tout, sauf d'être aisés.

Si le cérémonial a acté l'opérationnalisation de la ZLECAF, il reste en pratique, encore du chemin à faire, surtout qu'aucune date n'a été retenue pour la réduction des droits de douanes sur les marchandises.

ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN DE LA VOLTA :

De la nécessité d'adopter la Charte de l'eau

D'une superficie d'environ 400.000 km², le bassin transfrontalier de la Volta couvre 6 Etats de l'Afrique de l'Ouest dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, et le Togo. Drainé par le fleuve Volta et ses affluents, le bassin regorge de plusieurs ressources naturelles dont l'eau qui reste au cœur de plusieurs enjeux de développement.

Au Togo, le bassin couvre environ 46 % de la superficie du territoire équivalent à 25 545 Km². La partie nationale équivaut donc à 6,41 % du Bassin de la Volta et couvre entièrement la région des Savanes et celle de la Kara, le 1/3 de la région centrale, à peine 1/5 de la région des plateaux et une petite portion de la région maritime.

De fait, l'eau du bassin permet de produire de l'électricité, de développer les activités agricoles, minières, industrielles, d'élevages et de satisfaire d'autres besoins vitaux d'une population d'environ 30 millions d'habitants vivant dans cet espace. Gérer ainsi la ressource en eau dans ce bassin en dégradation et éviter tout conflit entre les Etats justifient d'une part la création de l'Autorité de Bassin de la Volta (ABV) et l'élaboration d'une charte de l'eau d'autre part.

Enjeux économiques et de développement

Le Bassin de la Volta joue un important rôle économique pour les 6 Etats qu'il draine. Dans cet espace, habité par une population à 70% rurale, l'eau du bassin est destinée à des usages consommateurs notamment en eau potable, agriculture irriguée, élevage, industrie, mines et des usages non consommateurs dont l'hydroélectricité, le transport fluvial, la pêche et le tourisme.

5 ouvrages de centrale hydroélectrique fonctionnels sur le fleuve Volta alimentent les populations desdits pays en électricité avec une capacité de 1610 mégawatts (MW) produites. De même, sur le fleuve Volta, 4 autres ouvrages d'une capacité totale de production 232 MW sont en projet

de construction.

Ainsi, les enjeux autour de l'eau qui restent liés à cette multiplicité des usages font appel à des compromis entre différents secteurs d'activité sur la même ressource.

De même, explique Dibi MILLOGO, directeur Exécutif Adjoint de l'ABV, les activités de l'homme impactent la quantité et la qualité de la ressource et ces deux aspects jouent sur l'environnement et les écosystèmes dont l'homme dépend.

Le bassin est confronté, selon de récentes études, à des défis environnementaux de dégradation des sols, de pénurie d'eau, de perte de biodiversité, d'inondations, de sécheresse, de maladies hydriques, de plantes aquatiques envahissantes, de dégradation de la qualité de l'eau, et des changements climatiques.

« Comme vous pouvez le savoir, l'importance de l'eau n'est plus à démontrer, il est coutume de dire que l'eau c'est la vie, véritablement l'eau n'est pas que la vie, l'eau c'est le développement même. Il est clair que c'est le modèle de développement, quand on se rend compte que sans eau, ni l'agriculture, ni la forêt, ni l'élevage, ni l'activité minière, ni industrielle ne peuvent prospérer. Au regard de tous ces enjeux qui constituent des enjeux de développement de taille, il est important que les acteurs du bassin de la Volta puissent s'unir et travailler à mieux gérer cette ressource qui est limitée », indique Dibi MILLOGO, DEA/ABV

Pour Armand K. HOUANYE, secrétaire exécutif du Global Water Partnership/ Afrique de l'Ouest (GWP/AO) « si la ressource en eau ne se gère pas bien actuellement, au fil



Etat dégradé des berges du fleuve Volta

du temps elle va disparaître et quand elle disparaît, c'est l'écosystème qui disparaît avec elle, c'est la vie qui disparaît et c'est le développement qui prend un coup ».

De plus, les prévisions font état d'une augmentation de plus de 10 fois des besoins actuels en 2030 contre une population d'environ 35 millions en 2035. Ce qui présage inéluctablement des défis autour de la gestion intégrée et concertée de l'eau dans le bassin.

L'adoption d'une charte de l'eau s'impose

Face à la pression humaine, la ressource en eau disponible dans le bassin de la Volta pourrait diminuer et s'avérer critique. Entre perte de la qualité et de la quantité de l'eau, des conflits inter-Etats et inter-communautés pourraient surgir du fait de l'importance de l'eau dans toute action de développement. Afin d'anticiper sur les problèmes et préserver la cohésion entre les peuples et pays, fut lancé depuis juin 2017 un processus d'élaboration

de la charte de l'eau du bassin de la Volta. Cette charte a été validée par les experts à Lomé (Togo) les 12, 13 et 14 décembre 2018, approuvée par les ministres le 10 mai dernier

à Accra lors de la 7ème session du Conseil des ministres de l'Autorité du bassin de la Volta. Cette charte de 8 titres, 25 chapitres, 170 articles, 12 annexes (dont 5 disponibles) est, selon le directeur exécutif adjoint de l'ABV, Millogo Dibi, un document d'importance capitale qui complète la convention de l'ABV et définit les rôles des différents acteurs.

« Il est important qu'on s'accorde sur les bases du mieux vivre ensemble dans ce bassin qui dessine en quelque sorte notre destin commun à tous. La gestion du bassin ne sera plus comme avant. Si un pays veut réaliser un ouvrage d'intérêt commun ou un ouvrage important, il est de toute évidence que cet ouvrage peut impacter les ressources en eau d'un autre pays, donc il est important de notifier aux autres pays la réalisation d'un tel ouvrage en faisant ressortir les impacts que cela peut causer aux populations ainsi que les mesures prévues pour gérer les impacts négatifs qui seront engendrés par la réalisation de cet ouvrage », explique le DEA de l'ABV.

La Charte de l'eau vient ainsi, préciser les rôles et responsabilités des pays riverains sur l'utilisation des ressources en eau, renforcer le mandat de l'ABV sur la promotion d'une politique harmonieuse et coordonnée de l'eau dans le bassin et définir les principes qui font la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières dans le bassin. Instrument juridique, cette charte fixe les principes, règles, procédures et modalités d'une utilisation équitable, concertée et durable des ressources en eau partagées du bassin de la Volta. Le document complète

la convention qui a créé l'Autorité du bassin de la Volta en définissant mieux le rôle de différents acteurs, et les responsabilités des différents acteurs (qui fait quoi avec qui et quand est-ce qu'il peut le faire, dans quel délai il peut le faire), mais aussi en balisant certaines lignes qui ne doivent pas être franchies et si elles sont franchies, on prévoit également les sanctions qui peuvent être appliquées à cet effet.

Pour sa mise en application, la charte sera adoptée par la conférence des chefs d'Etat des pays ayant en partage le Bassin de la Volta et ratifiée par les parlements de ces différents pays. Pour accélérer le processus, l'ABV mène une campagne de sensibilisation des acteurs impliqués dans tous les Etats concernés. Le 25 juin dernier, Lomé a accueilli à cet effet un atelier national animé par des experts du Bassin de la Volta.

L'ABV : l'instrument de gestion du Bassin de la Volta

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) qui a été créée en juillet 2006 a pour mandat de promouvoir la concertation permanente entre les parties prenantes et la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau. L'ABV a aussi pour compétence d'autoriser la mise en place d'infrastructures, de développer et réaliser des ouvrages et des projets communs; et contribuer à une meilleure intégration socio-économique de la sous-région.

« L'Autorité du bassin de la Volta a été créée pour faire en sorte que la gestion des ressources en eau soit vraiment assurée sur le bassin de la Volta pour le bonheur de l'ensemble de nos pays », précise M. Dibi MILLOGO, directeur Exécutif Adjoint de l'ABV.

L'ABV dispose des organes et instances suivants : la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, le Forum des parties prenantes, le Comité des Experts, les Structures Focales Nationales, la Direction Exécutive et le Groupe Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers qui vont être renforcés par les deux autres organes que prévoit la charte de l'eau.

Pour assurer son mandat, l'ABV a élaboré un Plan d'Action Stratégique (PAS) 2010-2024 suite à une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) réalisée en 2013. A ce jour, le PAS a permis l'élaboration de 02 Plans Stratégiques (PS) 2010-2014 et 2015-2019 avec un troisième, 2020-2024 est en cours de préparation.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

- Wilfried ADEGNKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 50 91 01
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

Anomalies dans la prise en charge des enfants vulnérables

✎ Charles KOLOU

Selon les statistiques du ministère togolais de l'Action Sociale, de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation publiés en avril 2016, plus de 6 000 enfants vulnérables dont 43% de garçons et 56% de filles sont accueillis dans environ 145 orphelinats répartis sur l'ensemble du territoire national. Soit 0,2 % de l'effectif des enfants de 0 à 18 ans au Togo. Ces structures doivent fonctionner selon des normes définies par le gouvernement mais l'audit de certains centres d'accueil révèle des inadéquations relatives aux infrastructures, à la qualité du personnel, à la prise en charge en général et à la légalité d'exercice.

Selon l'arrêté N°027/MASSN du 23 novembre 2012 portant composition du dossier d'ouverture d'un centre d'accueil des enfants vulnérables au Togo, une demande d'agrément d'ouverture d'un centre d'accueil d'enfants vulnérables introduite par un promoteur, personne physique ou morale doit comporter un dossier technique et un dossier personnel. Le dossier, une fois composé, doit être déposé au cabinet du ministère chargé de la protection de l'enfant.

Selon le même arrêté, la délivrance de l'agrément est subordonnée à un rapport d'enquête après dépôt de dossier, par les services déconcentrés du ministère chargé de la protection de l'enfant de la zone d'implantation du centre et des ministères concernés. Dans ces centres, ne sont accueillis que des enfants démunis, vulnérables ou encore orphelins. L'identification de ces enfants jugés en danger ou en situation difficile repose sur un double système. A Lomé, et à l'échelle de la région Maritime, le repérage s'appuie sur la conjonction d'une ligne verte nationale dédiée au signalement d'enfants en danger et en risque et d'un centre de référencement public, chargé de l'accueil en urgence, de l'évaluation et de l'orientation des enfants.

Dans le reste du pays, les travaux conduits dans le cadre de l'analyse du système de protection de l'enfant au Togo ont permis de mettre en évidence l'existence de pratiques fondées sur une résolution essentiellement intracommunautaire des cas de violences intrafamiliales et de maltraitance des enfants. D'un constat général, la saisine des forces de l'ordre et de sécurité (Police, Gendarmerie), des autorités compétentes (juge des enfants, Action sociale) ou encore des ONG spécialisées en matière d'aide à l'enfance est envisagée en dernier ressort.

Selon Mme Bénédicte Gnansa, directrice de l'assistance à l'enfant, « les raisons principales de placement des enfants varient d'une structure ou d'une organisation à une autre, selon son groupe-cible ».

Les centres d'accueil dans leur fonctionnement devraient assurer entre autres : les services de transit pour les enfants en vue d'une réorientation ou d'un retour en famille, d'hébergement vers la

réinsertion dans la famille, ou encore d'hébergement en vue de l'insertion socio-professionnelle à l'âge adulte, généralement avec une école ou une offre de formation en interne, comme des centres d'apprentissage.

Des pratiques illégales?

L'ensemble des orphelinats accueillant des enfants vulnérables au Togo n'opère pas tous dans la légalité ou du moins ne respecte pas plusieurs dispositions de la loi portant leur création et fonctionnement.

De nos enquêtes, il ressort que certaines ONG et Associations ou églises s'érigent clandestinement en Orphelinats sans obtention d'Agrément du ministre de l'Action sociale. Ainsi recrutent-elles pour accompagnement des enfants des proches de familles ou des personnels non-qualifiés. Manquant de qualification ou d'aptitudes, ces derniers violentent quelque fois les enfants qui nécessitent au contraire une prise en charge particulière.

« Certains créent des orphelinats ou centres d'accueil et prétextent d'un soi-disant appel de Dieu pour aider les personnes démunies. D'autres aussi créent ces centres pour abuser des personnes et institutions disposées à aider les démunies ou des enfants vulnérables sans famille », confie avec regret le premier responsable d'un centre d'accueil de référence à Lomé qui soutient de même que « la prise en charge dans ces centres est loin de protéger au minimum le droit des enfants ».

Avec un manque de rigueur des structures qui ont la compétence de suivi par faute de moyen ou encore de personnel, les centres d'accueil se prévalent réunir toutes les compétences et ignorent de définir distinctement le public visé.

« L'absence de définition ou la définition trop englobante du public visé assortie à l'absence de procédure d'admission formalisée ne permet pas de vérifier l'adéquation du profil de l'enfant cible de la structure », confie Mme Gnansa.

De fait, selon la réglementation en vigueur, un enfant ne peut être admis dans un centre d'accueil qu'avec la signature d'une autorisation par le Juge pour enfant qui s'assure de cette nécessité après étude. Ce qui semble

être ignoré par les promoteurs de ces centres d'accueil.



De même, l'on remarque une très faible articulation entre les centres, l'action sociale dans les préfectures et le Juge pour enfant. Ainsi, l'admission des enfants dans les centres n'est que très rarement notifiée à l'Action Sociale et ne fait que très peu l'objet d'une Ordonnance de placement du Juge.

Cette pratique se révèle contraire aux exigences de l'article 4 du décret fixant les normes et standards applicables aux structures d'accueil et de protection des enfants vulnérables au Togo qui prévoit que « chaque structure d'accueil doit veiller à ce que, dans toutes les interactions avec l'enfant, les familles et les communautés, l'intérêt supérieur de l'enfant soit pris en compte ».

Cet état des lieux corrobore les résultats d'un audit commandité par le ministère de l'Action Sociale et l'UNICEF, réalisé par le cabinet d'études ENEIS Conseil en 2015 sur le fonctionnement des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo, prenant en compte aussi bien l'admission dans le centre, que l'accompagnement éducatif, les conditions de vie au quotidien (alimentation, sécurité, locaux).

L'Etude révèle que sur 120 centres audités, seuls 19 sont performants; 55 autres centres sont perfectibles et 46 épinglés comme des centres problématiques à fermer.

« Parmi les 46 centres problématiques, le fonctionnement de 34 centres doit être fortement amélioré mais il conviendrait de fermer les 12 autres « centres maltraitants » dont l'audit

pose notamment des questions rédhitoires de sécurité des locaux, d'alimentation des enfants et surtout de mise en danger de ces derniers », conclut l'audit.

Des faits et chiffres qui révèlent des dysfonctionnements dans les centres

Selon les recommandations de l'étude de l'ENEIS, l'Etat devra aussi structurer le pilotage et le contrôle de l'offre nationale d'accueil avec la mise en place d'un comité du suivi dédié à la qualité de l'accueil.

Pour un meilleur suivi des centres d'accueil pour le respect des normes et standards, l'Etat devrait créer un corps d'inspection des centres d'accueil. Ce corps se chargerait entre autres, de réaliser des évaluations des centres sur l'ensemble du territoire. Pour une meilleure prise en charge, l'on devrait accompagner l'amélioration des pratiques éducatives au sein des centres d'accueil et d'hébergement en renforçant la qualification des intervenants sur la base d'un diagnostic des besoins en formation. Techniquement, il faudrait structurer l'observation continue du dispositif en construction des outils de suivi-évaluation pour améliorer l'adéquation des réponses.

Protéger les enfants

Les enfants accueillis dans les centres doivent être traités avec respect et dignité. Ainsi, tous les acteurs impliqués que ce soit l'Etat, les partenaires et les promoteurs des centres d'accueils doivent veiller à un bon fonctionnement et une bonne prise en charge des enfants vulnérables.

Ainsi, les centres présentant des dysfonctionnements devraient être fermés ou mis en demeure de remédier aux différents manquements repérés avec une réorientation des enfants accueillis dans lesdits centres défectueux vers les centres situés à proximité dont le fonctionnement apparaît plus satisfaisant et s'inscrit dans les normes et standards.

Vers une réduction des centres d'accueil ?

Face aux défis qui se posent en matière de prise en charge des enfants vulnérables dans les centres d'accueils au plan national et suivant les lignes directrices des Nations Unies, l'on préconise à la direction de l'assistance à l'enfant une option de placement des enfants dans des familles d'accueil.

Ainsi, dans sa nouvelle démarche, la direction de protection de l'enfance devrait veiller à ce que les centres d'accueil soient le dernier recours pour les enfants en danger ou vulnérables. Ils ne devraient exister que pour des cas d'urgences. Au surplus, les enfants ne doivent y être admis que pendant une courte durée.

MASQUES ET STATUES AFRICAINS: Des œuvres d'art?

Nana GARBA
Stagiaire

En Afrique, les masques et les statues représentent l'invisible, notamment pour les ancêtres. Plusieurs milliers d'entre eux se retrouvent aujourd'hui dans des musées à travers le monde à cause de contingences historiques. Ces objets, âmes et mémoires des Africains, sont-ils des œuvres d'art, destinés à être regardés et admirés au même titre que ceux exposés dans des centres dédiés, notamment en Occident ?

Une œuvre d'art ou un objet d'art, est un objet ou une création artistique ou esthétique. « C'est une fabrication à partir de l'esprit humain pour faire plaisir aux yeux ou être agréable à la vue », selon Théophile Adama Ayikoue, ingénieur culturel, gestionnaire du patrimoine culturel au ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Togolais de l'Extérieur. De fait, l'on peut s'interroger sur la nature des masques, sculptures et statuettes grandes ou petites, de bois ou d'ivoire, de bronze, d'or...d'origine africaine.

Représentation de l'invisible

« L'art au sens des occidentaux et dans un sens généralement accepté, consiste en la représentation du beau, des formes des êtres et des choses telles qu'elles sont visibles dans la nature », explique Mr Ayikoue. Ainsi, quand les occidentaux font une œuvre d'art, ils reproduisent en tableaux ou en sculptures les choses ou les êtres. D'après l'ingénieur culturel, l'occident considère que l'univers, de l'élément le plus petit au plus grand, est essentiellement matériel et visible. Ce sont ces éléments matériels du monde, qui sont reproduits pour être exposés et vus dans les musées, ou



Masques Pende et Metoko de RD Congo

achetés par des privés.

Ce qui n'est pas le cas chez les Africains. En effet, « en Afrique, les sculptures, les statuettes, masques ne sont pas la continuation d'une philosophie matérialiste », affirme le fonctionnaire.

« Pour ceux-ci, l'univers serait composé de trois éléments essentiels : le spirituel (Ba), l'énergétique (Ka) et le matériel (Khat). Le spirituel et l'énergétique issus du créateur sont les éléments qui animent le matériel et lui permettent de vivre. Ces deux éléments priment alors sur le matériel et confèrent ainsi une supériorité de

l'invisible sur le visible. Il en résulte alors que lorsque l'Africain fait des statuettes ou des masques, il ne cherche pas à matérialiser les choses telles qu'elles sont visibles à l'œil nu dans la nature, mais les choses invisibles, les esprits, les divinités, les esprits des ancêtres...», détaille l'ingénieur. « Tous ces objets sont en réalité des supports matériels de l'invisible et ont deux fonctions : peupler le monde terrestre d'esprit et ordonner la répartition des énergies », ajoute-t-il.

Ne sont donc pas des œuvres d'art parce qu'en plus de représenter

l'invisible et non le visible, les statues et masques africains sont également des objets de cultes et non destinés à être exposés et regardés. Et d'ailleurs tout le monde n'avait pas le privilège de les voir ni de les regarder. C'était réservé à une catégorie de personnes qu'on appelait « les initiés ».

C'est l'exemple des statuette moba ou gourma du Togo appelées Tchitchili, lesquelles chargées d'énergie, ont pour vertu de rendre service au détenteur. Celles-ci étaient destinées uniquement à une certaine catégorie de personnes comme les devins, les jumeaux et les gauchers. Il en est de même pour les statuette royales fon du Dahomey, faites pour le culte vodoun.

Tous ces objets sont utilisés essentiellement pour exécuter des rituels et des cultes et ne devraient pas être vendus ni exposés dans les musées comme des objets d'art. Pourtant, depuis des décennies, les musées de par le monde sont remplis de ces statues et masques africains.

Conséquences de la colonisation

Le contact avec l'occident a désacralisé les masques et statues de l'Afrique. Selon Mr Ayikoue, c'est après la colonisation que l'occident a appris aux Africains qu'on peut s'extasier ou

se délecter à la vue d'une sculpture ou d'une statue. De fait, les fétiches, masques, statues et objets rituels faits par les Africains sont devenus des œuvres qu'on peut montrer à tout le monde, mettre dans un salon ou dans un musée pour être vus par le public.

Cependant, même si les statues et les masques africains ont pour première caractéristique le sacré ou le spirituel, il faut reconnaître tout de même qu'il y a en eux une partie esthétique. En effet, quand les sculpteurs africains finissaient leurs œuvres, ils se souciaient de la beauté de celles-ci. Ainsi, même si le masque avait pour finalité de faire peur, il fallait la polir pour la rendre au moins esthétique. De ce point de vue, les statues et masques africains peuvent être considérés comme des œuvres d'art. Il ne devrait donc pas être surprenant de les retrouver comme objets d'art dans divers musées un peu partout dans le monde et chez certains particuliers, notamment des collectionneurs.

Outre cette particularité de l'esthétique, les masques et statues africains sont aussi une représentation de la nature, élément très important dans la représentation d'une œuvre. En effet, l'Afrique a produit des supports réalistes, comme les sculptures Edo-Yoruba en Egypte



Spécial promo

JUSQU'À

-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

DES VÉHICULES & DES MARCHANDISES*

jusqu'au 31 Juillet 2019

* Marchandises sous douane en souffrance

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

41, rue des impôts
02 BP 20823 Lomé TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

OTR - TOGO
 OTR - Office Togolais des Recettes
 OTR - Office Togolais des Recettes

8201
RENSEIGNEMENTS
8280
ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Orabank-Togo se rapproche de ses 230 000 clients avec Keaz

✎ Charles DJADE

La filiale togolaise du groupe bancaire Oragroup, Orabank-Togo, a procédé mercredi 3 juillet au lancement dans un grand hôtel de la place, de sa nouvelle offre de services digitaux à destination de ses clients particuliers, entreprises et institutionnels en remplacement d'Ora@net. Selon Guy Martial Awona, directeur général de l'institution financière, la plateforme Keaz représente une étape stratégique franchie qui permet de rester une banque en avance sur les marchés où elle opère.

Keaz en application et web offre aux utilisateurs une expérience simple et conviviale avec une cohérence dans l'information. Des services bancaires comme internet banking, mobile banking, porte-monnaie électronique et paiement personne à personne ou encore des factures sont disponibles. Elle s'appellera Keaz pour les particuliers, Keazpro pour les entreprises et Keazspot pour les sous-agents. Elle fournit différents services selon le type d'utilisateur.

Le point d'entrée pour chaque client reste l'enregistrement. « Cette étape permet au client de créer son identifiant et un mot de passe afin de pouvoir se connecter pour avoir accès aux différents produits et services de l'univers correspondant », a indiqué Edzé Dogbo-Ayikpé, responsable Banque digitale à Orabank-Togo.

De fait, les services disponibles sur la plateforme web et l'application

se résument pour les particuliers, à quatre points : le compte (solde, relevé à cours de change, PID), la demande de découvert et envoi de mail à son gestionnaire, la demande de chéquier et mise en opposition de chéquier, consultation des comptes prêts et Dépôts à Terme (DAT), virement puis la création et gestion de son porte-monnaie électronique (Keaz cash). Les professionnels auront tous les services des particuliers en plus des chargements de fichier de paiement, autorisation de mise en place d'un circuit de double ou triple validation et la délégation.

« La plateforme Keaz permet à nos clients d'exécuter leurs opérations de la maison, d'où ils se trouvent sans avoir à faire le déplacement vers la banque. Notre plateforme répond aux besoins de différents clients, les entreprises, les particuliers, les sous-agents et le porte monnaie électronique. Aujourd'hui, tous

clients d'Orabank peuvent s'enregistrer sur la plateforme digitale de la banque. Nous sommes enthousiasmés de proposer ce nouveau service à notre clientèle, aujourd'hui au Togo et, demain dans le reste de nos pays d'implantation afin de rester une banque en avance sur les marchés où elle opère », a déclaré M. Guy Martial Awona.

« La particularité de notre plateforme est qu'elle donnera aussi la possibilité à nos clients n'ayant pas accès régulièrement à internet ni à des smartphones d'exécuter leurs transactions de base à partir d'un code USSD disponible auprès des opérateurs de téléphonie mobile. À ces priorités, il faut ajouter notre soutien aux projets économiques et sociaux de l'État et enfin le renforcement continu des capacités du personnel de la banque », a-t-il ajouté.

Au Togo, Orabank est un acteur



Photo de famille à l'issue du lancement

majeur du système bancaire togolais en capital, en total de bilan, en fonds propres et en rentabilité, dotée d'une situation financière solide, qui offre une large gamme de produits et services à une clientèle aussi vaste que diversifiée : 230 000 clients dont 205 000 particuliers et 25 000 entreprises (TPE/PE, PME/PMI), institutions, commerçants, professions libérales, etc.

Orabank Togo met au service exclusif de toute sa clientèle un effectif de 404 collaborateurs et

son réseau de 38 agences.

En termes de mobilisation des ressources, Orabank Togo occupe toujours la première place avec 395 milliards de FCFA, soit une mobilisation de près de 80 milliards de FCFA de dépôts additionnels et détient ainsi 24% de part de marché. Du côté des emplois à la clientèle, Orabank Togo demeure également leader et conforte sa place avec 27% de parts de marché et des crédits directs de 328 milliards de FCFA, soit un accroissement de 43 milliards sur la période.

Prenez rendez-vous en ligne

et bénéficiez d'un nettoyage gratuit de votre climatisation !



www.toyota.tg

www.citroen.tg



Bd Eyadéma, BP 332 Lomé
Tel: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

INTERVIEW : LAETICIA FASSINO, MANNEQUIN

✎ Wilfried ADEGNKA

« Je suis, belle, élégante, simple, intelligente et naturelle »

Hôte de l'air de profession, jeune de ses 14 ans, Laeticia Fassinou est un mannequin empreint d'une simplicité sans pareil et d'un cœur en or. Finaliste lors de la compétition Miss Glam World 2019, elle s'est livrée au journal Focus Infos pour le plaisir de ses lecteurs. Découvrons-la !

Focus Infos : Comment es-tu devenue mannequin ?

Laeticia Fassinou : Je suis entrée dans la mode et le mannequinat dès mon bas âge (5 ans) par passion, avec le soutien de ma mère qui jusqu'aujourd'hui, m'apporte son appui dans tout ce que je fais. A 16 ans, je me suis fait former par Abasse Tchakondo, et depuis j'ai fait mon entrée dans le grand monde du mannequinat. Entre les grands défilés nationaux et internationaux, je continuais mes études normalement. Aujourd'hui, j'ai mon travail, mais j'arrive à trouver du temps pour cette passion que j'ai su nourrir avec foi et détermination.

FI : Comment en es-tu arrivée là aujourd'hui ?

LF : Je décris mon parcours ainsi: le Travail, le travail et encore le travail.

Après le travail, il y a la foi et la détermination comme je l'ai dit plus haut. Et en plus, le soutien des personnes qui sont autour de moi, surtout dans les moments difficiles. C'est un métier qui est fait de hauts et de bas, alors il faut beaucoup de sacrifices pour y réussir.

FI : Quelles sont les difficultés rencontrées ?

LF : C'est un milieu très beau, avec des peaux de bananes et beaucoup de discriminations. Il faut développer un mental à toute épreuve pour y arriver. A part rencontrer les gens, paraître



sous les coups de projecteurs etc... je rappelle que c'est un métier, le mannequinat. Et qui parle de métier, parle de rémunération. Nous sommes payés pour le travail que nous faisons. Et le mannequinat permet de voyager aussi.

FI : Que penses-tu du milieu de mannequinat au Togo ?

LF : Le milieu du mannequinat a beaucoup évolué avec la naissance de plusieurs événements de mode, l'émergence des photographes de mode ainsi que des agences de mode. Je tiens vraiment à

encourager les nouveaux visages qui sont arrivés et aussi les prompts. Bientôt, Lomé sera comptée parmi les grandes capitales de la mode en Afrique.

FI : A part rencontrer des gens, que tires-tu de ton job ?

LF : J'ai eu la chance de voyager et surtout de rencontrer des gens avec qui j'ai appris. Je me base souvent sur les vécus quotidiens, et surtout sur les expériences des autres pour m'instruire. Ça me rend plus forte et plus mature.

FI : T'arrive-t-il de redouter une sortie sur le T ?

LF : La peur est pour les faibles. Ça déstabilise et empêche d'évoluer. Je suis chrétienne et un enfant de Dieu n'a jamais peur.

FI : Quelles qualités faut-il avoir pour faire un bon mannequin ?

LF : Avant de devenir mannequin, il faut vraiment s'assurer de répondre aux critères de taille, de bonne moralité, et avoir un physique irréprochable. La taille chez les filles est de 1m72 ou 1m75 minimum et 1m85 chez les garçons. Avoir une belle peau naturelle et une hygiène corporelle agréable. Il faut avoir aussi une bonne technique (condition facultative, puisque les coachs et agences sont là pour ça), un beau style et un bon look.

FI : Une journée sans travail pour toi se résume à quoi ?

LF : Alors, déjà, faire le ménage. Faire des courses, la cuisine. Me reposer et si je commence à m'ennuyer, je fais le tour des blogs des fashionistas pour m'inspirer des nouveautés.

FI : Tu as représenté récemment le Togo à une compétition mondiale de beauté Miss Glam World. Qu'est-ce ça fait que de représenter son pays à une telle compétition ?

LF : C'était tout un honneur pour moi de représenter mon pays le Togo à cette compétition. Et j'ai été appréciée pendant la compétition. Je me dis, c'est le Togo qui est apprécié. Et si c'est moi qui porte ce titre, alors c'est une grande Fierté.

FI : Comment se sont déroulées

l'inscription et la présélection jusqu'à cette étape ?

LF : Il y a eu un casting en ligne qui m'a permis d'envoyer mon book, mon projet social et aussi quelques réalisations en ce sens.

J'ai eu la chance d'être sélectionnée parmi tant d'autres par le comité d'organisation. Après, j'ai pris mon billet d'avion pour Koshi et voilà!

FI : On sait que tu as été finaliste ; alors comment as-tu vécu la finale ?

LF : Ce fut une très belle aventure. D'intenses moments d'émotions. J'ai vécu cette passion autrement. Je me suis sentie différente et importante. J'ai eu le soutien de tous les Togolais et celui des autres pays du monde. J'ai beaucoup appris en ce laps de temps. Et même aujourd'hui, je continue de me sentir différente.

FI : Que t'a apporté cette aventure humaine ?

LF : Je suis devenue quelqu'un d'autre. J'ai reçu des prix et aussi noué des contacts avec toutes les représentantes des autres pays et nations.

Il y a également quelques contrats en cours et je me dis que tout ceci, ce fut grâce à vous, peuple togolais et surtout à celle que je suis, belle, élégante, simple, intelligente et naturelle.

FI : Quelque chose à dire pour conclure cette entrevue ?

LF : Un grand merci à vous pour ce que vous faites pour notre culture et surtout pour ma famille et mes amis qui me suivent partout dans le monde. Merci.

SPORT/ GALA DE FOOTBALL DES 90 ANS DE CFAO : CFAO TECHNOLOGIE enlève le trophée

Dans le cadre du jubilé de granite (90 ans) de CFAO Motors Togo dont les festivités s'échelonnent sur toute l'année, un gala de football a opposé ce 15 juin, sur le terrain du Lycée de Tokoin à Lomé, trois équipes de la filiale de cette société concessionnaire d'automobile. Au finish, c'est la plus jeune des filiales, CFAO Technologie qui a enlevé le trophée mis en jeu.

Le football resserre les liens et développe l'esprit d'équipe et c'est sans doute ce qui a motivé les responsables de cette société à inclure cette activité sportive au programme de ce jubilé. Trois équipes, toutes des filiales du groupe, étaient en lice pour ce gala à savoir CFAO Motors, CFAO Technologie et Uniphart Togo,

la branche pharmaceutique du groupe. A trois, chaque équipe devra affronter l'autre pour déterminer les finalistes. Une épreuve qui s'est révélée très difficile pour les « pharmaciens » qui ont concédé coup sur coup deux défaites. Cette contre-performance de Uniphart a propulsé CFAO Motors et CFAO technologie en

finale. Au terme d'une rencontre âprement disputée, c'est CFAO Technologie qui a pris le dessus sur son vis-à-vis à l'issue de la fatidique épreuve des tirs au but après un score nul et vierge de 0 but partout à l'issue du temps réglementaire.

C'est tout heureux que le capitaine de la sélection victorieuse M. Parfait



CFAO les vainqueurs et vaincus après la remise du trophée

Tètè Ahavi a brandi le trophée mis en jeu. Cette victoire, dira-t-il, est le fruit du jeu développé par notre

équipe fait de petites passes et de contre-attaques.

(Suite à la page 14)

CAN 2019:

Qui sont les entraîneurs les mieux payés d'Afrique?

Ce sont nos confrères de Jeune Afrique qui ont mené l'enquête sur la rémunération des sélectionneurs des équipes du continent. Les disparités d'un pays à un autre sont criardes : ainsi, le Burundais Niyungeko gagne 240 fois moins que le Mexicain Aguirre en Égypte.

On peut être le sélectionneur d'une des 24 équipes qualifiées pour la phase finale Coupe d'Afrique des nations (CAN) et être le moins bien payé du continent. Le Burundais Olivier Niyungeko, avec ses 450 euros mensuels (295 200 francs CFA), illustre ce paradoxe. Cela représente environ quinze fois le salaire moyen du Burundi, mais cela en dit long sur les différences qui existent entre les différents pays.

Les rémunérations sont, à quelques exceptions près, prises en charge directement par les États. Les gouvernements ne peuvent pas dépasser certaines limites, même si, comme cela s'est déjà vu, le salaire d'un entraîneur est partiellement pris en charge par un sponsor.

Les chiffres que Jeune Afrique a pu se procurer montrent également que tous les étrangers ne touchent pas des salaires princiers. La plupart d'entre eux bénéficient malgré tout de rémunérations confortables, mais c'est également le cas de plusieurs sélectionneurs africains. Les salaires que nous divulguons ici nous ont, dans certains cas, été communiqués par les sélectionneurs eux-mêmes. Il faut ajouter à ces rémunérations les différentes primes et autres avantages en nature négociés par les intéressés : logement, voiture, téléphone, billets d'avion...

Javier Aguirre, le mieux payé

Avec un salaire mensuel de 108 000 euros (70 843 000 francs CFA), le Mexicain Javier Aguirre (Égypte) est le coach le mieux rémunéré en Afrique. Son prédécesseur, l'Argentin Hector Cuper, était encore mieux payé : 125 000 euros par mois.

Si l'on s'en tient aux seuls finalistes de la CAN égyptienne, Javier Aguirre devance le duo néerlandais Clarence Seedorf-Patrick Kluyvert (Cameroun), rémunéré à hauteur

de 96 000 euros par mois, suivi par le Français Hervé Renard (Maroc), qui touche mensuellement quelque 80 000 euros. C'est un autre étranger, l'Écossais Stuart Baxter, qui occupe la 3e marche du podium, avec des émoluments

et le Ghanéen James Kwesi Appiah émargent quant à eux à 25 000 euros, juste devant le Français Michel Dussuyer, dont le salaire a été revalorisé après la qualification du Bénin, et qui perçoit désormais 24 000 euros chaque mois.

	Sélectionneur	Pays	Salaire mensuel €
1	Javier Aguirre	Égypte	108 000
2	Clarence Seedorf et Patrick Kluyvert	Cameroun	96 000
3	Hervé Renard	Maroc	80 000
4	Stuart Baxter	Afrique du Sud	62 300
5	Djamel Belmadi	Algérie	55 000
6	Gernot Rohr	Nigeria	49 700
7	Claude Le Roy	Togo	38 000
8	Patrice Neveu	Gabon	30 000
9	Paul Put	Guinée	30 000
10	Florent Ibenge	RDC	25 000
11	Paulo Duarte	Burkina Faso	25 000
12	Valdo Filho	Congo	25 000
13	Alain Giresse	Tunisie	25 000
14	James Kwesi Appiah	Ghana	25 000
15	Michel Dussuyer	Bénin	24 000
16	Aliou Cissé	Sénégal	23 000
17	Corentin Martins	Mauritanie	23 000
18	Angel Lopez Ruano	Guinée équatoriale	20 000
19	Sébastien Migné	Kenya	18 000
20	Sébastien Desabre	Ouganda	18 000
21	Ibrahim Kamara	Côte d'Ivoire	18 000
22	Srdjan Vasiljevic	Angola	15 000

Combien gagnent les sélectionneurs des équipes africaines ? (1 € = 655,957 FCFA)

estimés à 62 300 euros.

Premier Africain de la liste : Belmadi

Le premier africain à apparaître sur cette liste est l'Algérien Djamel Belmadi qui, grâce à ce seul poste, voit son compte en banque s'épaissir tous les mois d'environ 55 000 euros.

Derrière ce top 5, l'Allemand Gernot Rohr (Nigeria) se situe dans la fourchette haute, avec 49 700 euros par mois.

Derrière, le Belge Paul Put, finaliste de la CAN 2013 avec le Burkina Faso, a signé un contrat avec la Guinée lui assurant un salaire mensuel de 30 000 euros.

Le Congolais Florent Ibenge, sélectionneur des Léopards, le Français Alain Giresse en Tunisie

Aliou Cissé, qui était il y a un an le coach le moins bien payé de ceux participant à la Coupe du monde en Russie, a vu son revenu mensuel passer de 16 600 euros à 23 000 euros, soit autant que Corentin Martins en Mauritanie.

Niyungeko, 450 euros par mois au Burundi

Sous la barre des 20 000 euros mensuels apparaissent les Français Sébastien Migné (Kenya) et Sébastien Desabre (Ouganda), avec environ 18 000 euros chacun par mois, comme l'Ivoirien Ibrahim Kamara.

Le Serbe Srdjan Vasiljevic, à la tête des Palancas Negras de l'Angola, perçoit quant à lui 15 000 euros

par mois. Le Nigérian Emmanuel Amunike, sélectionneur de la Tanzanie, touche 9 000 euros par mois, autant que Baciro Candé (Guinée-Bissau) et Sunday Chidzambwa (Zimbabwe) – soit un peu plus que le Français Nicolas Dupuis à Madagascar (7 000 euros).

En queue de classement, on retrouve les techniciens à la tête de petites fédérations sans gros moyens. C'est le cas de Ricardo Manetti en Namibie, qui culmine à environ 5 000 euros par mois. Quant au Burundais Olivier Niyungeko, son salaire mensuel est de 450 euros, qu'il peut améliorer grâce aux primes de match. Le coach des Hironelles a fait une proposition pour que ses émoluments soient revus à la hausse : 5 000 euros pour lui, et 3 000 euros pour ses deux adjoints. Soit, au total, ce que percevait son prédécesseur, l'Algérien Ahcène Aït-Abdelmalek.

Quant au Malien Mohamed Magassouba, sa situation est particulière. Il bénéficie de son salaire de Directeur technique national (DTN), estimé à environ 1 500 euros par mois, amélioré par les primes de match et de qualification. Mais il doit signer très prochainement un contrat de sélectionneur, qui comprendrait un salaire revu à la hausse.

Et ailleurs en Afrique ?

Claude Le Roy, qui n'a pas réussi à qualifier le Togo, émarge à 38 000 euros par mois. Fraîchement nommé au Gabon, Patrice Neveu touchera autant que Daniel Cousin, son prédécesseur, soit environ 30 000 euros par mois. Le Portugais Paulo Duarte (Burkina Faso) et le Brésilien Valdo (Congo) gagnent 25 000 euros par mois, un peu plus que l'Espagnol Angel Lopez Ruano en Guinée équatoriale (20 000 euros).

De son côté, le Portugais Abel Xavier atteint 13 500 euros au Mozambique. Plusieurs sélectionneurs gagnent environ

10 000 euros par mois : le Suisse Raoul Savoy (Centrafrique), le Rwandais Vincent Mashami, le Belge Tom Saintfiet en Gambie, le Portugais Rui Aguas au Cap-Vert et le Libyen Fawzi Al-Issawi.

Le Croate Zdravko Logarusic est payé à hauteur de 6 300 euros par mois au Soudan. Mais beaucoup gagnent moins de 5 000 euros par mois.

En dessous de 5000 euros par mois C'est le cas du Serbe Kosta Papic à l'eSwatini (4 500 euros), d'Abraham Mebratu en Éthiopie, d'Amir Abdou aux Comores et de John Keister en Sierra Leone avec 4 000 euros.

Avec 3 500 euros par mois, on retrouve le Français Julien Mette (Djibouti), le Ghanéen Bashir Hayford (Somalie) et Mogomotsi Mpotse (Botswana).

Adam Siddorn (Lesotho), Make Mwase (Malawi), Thoma Koko (Liberia), et le Camerounais Gustave Clément Nyumba à São Tomé-et-Principe émargent quant à eux entre 2 500 euros par mois et 3 000 euros. Aux Seychelles, Gavin Jeanne touche autant qu'Akbar Patel à Île Maurice, soit 2 000 euros, alors que Ramsey Sebit (Soudan du Sud), et Alemseged Efreem (Érythrée), sont payés environ 1 000 euros par mois.

Au Niger, l'Ivoirien François Zahoui n'a pas de contrat, alors qu'il dirige Le Mena depuis 2015, et il est donc difficile d'établir son niveau de rémunération moyen. Il perçoit une rétribution à chaque rassemblement de son équipe.

En Zambie, la fédération a confié l'intérim à Beston Chambeshi, l'entraîneur de Nkana FC (Division 1) pour les matchs amicaux de juin, pour quelques milliers d'euros. Enfin, deux sélections n'ont pas de sélectionneur pour le moment. Il s'agit du Tchad, où l'enveloppe est réduite (environ 6 000 euros par mois pour le futur coach des Sao, soit 3 936 millions de francs CFA). Avant son limogeage fin mars, Daniel Cousin encaissait 30 000 euros/mois (18 679 000 francs CFA) au Gabon.

SPORT/ GALA DE FOOTBALL DES 90 ANS DE CFAO :

(Suite de la page 13)

Faisant le bilan de cette compétition, M. Dominique Kouduovo, responsable des ressources humaines et membre

du comité d'organisation du gala, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction.

« Le ballon rond réunit les communautés. Nous avons bien voulu l'organiser pour pouvoir rassembler le personnel de ces

trois filiales », a-t-il indiqué, tout en appréciant l'esprit du fair-play qui a prévalu tout au long de la compétition.

Notons que le groupe est implanté au Togo depuis bientôt 1924.

CORIS EPARGNE KID

**+ 4,5% D'INTÉRÊT
+ 2,5% DE BONUS SUR INTÉRÊT
2 FOIS L'AN***

DÉPÔT MINIMUM
5 000^{FCFA}



Oxy

*Offre soumise à conditions

La Banque Autrement
www.corisbank.tg

 **CORIS
BANK**
INTERNATIONAL

GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière - Zone CFA 10.000 Fcfa France : 15€



FOCUS YAKOU
COMMUNICATION

Edition 2019

EN KIOSQUES